

Séance du **19 juin 2025**

Présidence : **M. Antoine Stephanidis**, 2^e vice-président

Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Philippe Herminjard (PLR), intitulé « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? » (2025/RP23)

Rapport lu par M. Nicolas Bonjour

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 23/2025, du 28 avril 2025, concernant la réponse au postulat de M. Philippe Herminjard (PLR), intitulé « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Herminjard (PLR), intitulé « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? » et de le considérer comme réglé.

Ainsi délibéré en séance du **19 juin 2025**.

Adopté à la quasi-unanimité (une abstention).

Pour extrait conforme le 20 juin 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
Antoine Stephanidis
2^e Vice-président



Carole Dind
Secrétaire

